RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ANL INVEST

Société à responsabilité limitée (SARL)

au capital social de 10000 €

340 Route de Rians 83910 Pourrières

RCS DRAGUIGNAN 924914997

[redacted]

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 25/07/2025

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

M.B. S.B. N.B.

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 346 Avenue Pierre Brossolette 13120 Gardanne, en remplacement de l'ancien siège social, situé au 340 Route de Rians 83910 Pourrières à compter du 25/07/2025.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Il est pris acte par les Associés de la cessation des fonctions de Gérant de samir bourahla, pour cause de démission en date du 25/07/2025.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

Il est pris acte par les Associés de la cession de 5000 parts sociales pour un montant de 5000 euros de la Société détenues par samir bourahla, ancien Gérant, à l'associé cessionnaire suivant : M. Moulay Ismaïl BELHASSANE, également nommé par la présente Gérant de la Société.

Par la présente, conformément à l'article 1832-2 du Code civil, il est pris acte par Mme NORA BELHASSANE, conjoint de M. Moulay Ismaël BELHASSANE, cessionnaire des parts sociales, de l'emploi de biens communs. Mme NORA BELHASSANE renonce définitivement à revendiquer la qualité d'associé au titre de cette opération.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

En conséquence du changement de dirigeant objet des décisions ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif aux dirigeants dans les statuts de la Société.

En conséquence de la cession de titres objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au capital social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 5 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

MOULAY ISMAÏL BELHASSANE, associé(e)



Samir BOURAHLA, associé(e)



SAMIR BOURAHLA, ancien Gérant et Cédant de parts sociales de la Société



NORA BELHASSANE, Conjoint de l'Associé cessionnaire



M.B. S.B. N.B.